

Des discussions plus approfondies sont nécessaires concernant l'élaboration d'activités de relations externes destinées aux titulaires de permis et aux clients relativement aux attentes de la CCSN en matière de réglementation pour les installations fixes de radiographie.

La liste des mesures de suivi découlant de la dernière réunion est aussi examinée. Le point 15 (GTGI) 1.0 est maintenant clos. T. Levey informe le groupe qu'il a envoyé des renseignements à plusieurs formateurs afin de les informer des nouvelles exigences de la norme PCP-09.

On mentionne également qu'il faudrait apporter un appareil enregistreur pour les prochaines réunions (K. Mayer en apportera un) afin de saisir les points saillants des discussions au cours des réunions.

L'ensemble des membres du groupe de travail assiste à la réunion. M. Leo Novak, opérateur d'appareil d'exposition accrédité (OAEA) de l'entreprise A-tech, assiste également à la réunion à titre d'invité.

Le procès-verbal de la réunion de septembre (automne 2014) est accepté et peut maintenant être adopté. B. Bizzarri présente une motion visant à approuver le procès-verbal, laquelle est appuyée par D. Hanna.

Mesures de suivi : K. Mayer doit apporter un appareil enregistreur lors des prochaines réunions. K. Mayer doit effectuer un suivi auprès de la Direction de la politique de réglementation de la CCSN concernant l'état d'avancement du document REGDOC-2.5.5 et faire ensuite le point avec le groupe de travail.

2) Composition du Comité – Discussion relative au mandat

Examen du mandat : Il s'agit de la première réunion à laquelle assiste un OAEA; tous les membres de l'industrie sont invités à se faire accompagner aux réunions par un OAEA, à tour de rôle. On suggère également que les OAEA soient invités à la réunion annuelle sur la gammagraphie industrielle de la CCSN.

Une discussion a lieu afin d'établir le bilan des travaux effectués à ce jour par le Groupe de travail depuis sa création en 2009. Félicitations aux membres, aussi bien de la CCSN que de l'industrie, qui reconnaissent tous que le groupe a obtenu des résultats positifs en ce qui concerne les objectifs de sa mission.

Le groupe parvient à un consensus (selon un système de décision basé sur les doigts de la main) concernant la modification de la section du mandat portant sur la logistique afin que l'on puisse considérer que si aucun commentaire n'est formulé sur le procès-verbal dans un délai de 15 jours, celui-ci peut être finalisé et distribué par courriel au groupe aux fins d'approbation dans un délai de 10 jours.

Comme certains membres en sont à leur deuxième mandat, on suggère également de demander lors de la réunion annuelle si des membres de l'industrie souhaitent se présenter plutôt que d'attendre qu'un membre achève son mandat ou démissionne.

On peut considérer terminé l'examen annuel du mandat pour 2015.

Mesure de suivi : K. Mayer doit modifier le mandat et inclure le procès-verbal pour examen.

3) Quoi de neuf à la CCSN?

A. Régimbald fait le point sur le nouveau programme de garanties financières de la CCSN concernant les substances nucléaires, l'équipement réglementé et les installations nucléaires de catégorie II, ainsi que sur la mise en œuvre du REGDOC-2.12.3 concernant les exigences en matière de sécurité pour les sources scellées radioactives. Les titulaires de permis devraient avoir reçu leur permis modifié comportant deux nouvelles conditions de permis concernant les garanties financières et la sécurité des sources scellées.

Le versement de la contribution annuelle des titulaires de permis au titre de la garantie financière doit être effectué avant le 1^{er} avril 2015 par l'intermédiaire du portail Web de la CCSN expressément créé à cette fin. Les obligations des titulaires de permis en matière de garanties financières sont fonction de leur inventaire de l'année écoulée et leur contribution financière annuelle a été calculée selon la formule précisée sur le site Web de la CCSN.

Les nouvelles exigences en matière de sécurité énoncées dans le document REGDOC-2.12.3 présenté lors de la réunion publique de la Commission en février 2013 sont mises en œuvre au moyen de la nouvelle condition de permis. Les nouvelles exigences entreront en vigueur à compter de mai 2015 pour les sources scellées de catégories 1 et 2 et de mai 2018 pour les sources scellées de catégories 3, 4 et 5. Les inspecteurs de la Division de l'inspection des activités autorisées (DIAA) de la CCSN connaissent très bien le processus et poursuivront les vérifications régulières de la conformité aux exigences en matière de sécurité.

On mentionne qu'une communication devrait être adressée aux titulaires de permis les informant de la réception et de l'examen de leur plan de sécurité. À défaut, il n'existe aucun moyen de savoir si le plan de sécurité a été reçu ou non. La Division de la sécurité nucléaire (DSN) continue de participer à l'examen des modifications apportées aux plans de sécurité et des nouveaux plans. Un groupe de travail interne de la CCSN a été constitué en vue de simplifier le processus.

La rédaction du rapport sur l'industrie pour 2014 a commencé et le processus a été modifié. L'ébauche du rapport sera publiée vers le mois de juin 2015 aux fins de consultation auprès des titulaires de permis (on vise une période de consultation de 30 jours – une bonne occasion de formuler des commentaires). La version définitive du rapport sera présentée lors de la réunion publique de la Commission qui se déroulera le 30 septembre et le 1^{er} octobre.

Les participants discutent de la manière dont les exigences en matière de sécurité s'appliquent aux transporteurs publics.

Les transporteurs semblent être le maillon faible de la chaîne de sécurité et ils devraient être tenus d'effectuer, à tout le moins, des vérifications des antécédents de leurs employés. Il n'est pas nécessaire que les transporteurs disposent d'un permis de la CCSN; ils doivent cependant respecter le *Règlement sur*

l'emballage et le transport des substances nucléaires de la CCSN qui comprend des exigences en matière de radioprotection. Il incombe donc aux titulaires de permis de veiller à ce que les transporteurs qu'ils engagent soient qualifiés, disposent d'un programme adéquat de radioprotection et mettent en place des mesures visant à satisfaire aux exigences énoncées dans le document REGDOC-2.12.3. R. Duguay (DSN) et F. Dagenais (DATSS) fourniront des précisions concernant la teneur des exigences imposées aux transporteurs en matière de sécurité.

C. Auzenne explique que la situation est très similaire aux États-Unis. Il ajoute que Dr. Roy Parker de FedEx a indiqué qu'il était impossible pour les transporteurs publics de respecter les exigences en matière de sécurité, que ce type de transport serait très coûteux et que les substances radioactives représentent une si petite partie des produits transportés qu'il serait même contreproductif de tenter de se conformer à ces exigences. Tout comme au Canada, les transporteurs américains ne disposent pas de permis.

Une demande est formulée afin que le personnel de sécurité de la CCSN présente une mise à jour sur cette question lors des réunions annuelles du Groupe de travail sur la gammagraphie industrielle/CCSN.

La CCSN a entrepris un projet d'envergure concernant les événements nucléaires et plus particulièrement la gestion des événements devant faire l'objet d'un signalement. L'objectif est de définir les renseignements qui sont requis et ce qu'on en fera. L'importance des renseignements sur le plan du risque sera déterminée et une décision sera prise sur la nécessité ou non de procéder à un signalement. Le plan consiste à adopter l'Échelle internationale des événements nucléaires (INES) aux fins d'évaluation et de signalement de ces événements. Cet important projet se trouve dans sa phase initiale d'élaboration. Des mises à jour régulières sur les progrès accomplis seront communiquées au Groupe de travail lors des prochaines réunions.

Les membres de l'industrie mentionnent qu'un formulaire relatif aux événements a été élaboré dans le cadre des travaux du groupe de travail. Il a été examiné et diffusé par la CIRSA et il est actuellement disponible sur le site Web de cette dernière. Ce formulaire avait déjà été présenté au groupe de travail. Le formulaire fait l'objet d'une longue discussion. Le principal problème soulevé par les représentants de la CCSN porte sur le fait que l'utilisation du formulaire ne peut être imposée par la CCSN. Toutefois, certaines parties du formulaire pourraient être utilisées dans le cadre du projet de la CCSN. Un exemplaire du formulaire est annexé au procès-verbal.

Un débat s'ensuit concernant l'importance de signaler les événements à la CCSN et les enseignements qui peuvent être tirés de ces événements, notamment par d'autres titulaires de permis qui peuvent utiliser l'information ainsi obtenue dans le cadre de leurs réunions sur la sécurité ou de leurs réunions techniques.

Mesure de suivi : T. Levey doit distribuer un exemplaire du formulaire au groupe de travail aux fins d'examen.

4) La norme PCP-09 et le point sur l'accréditation

Le processus a été présenté lors d'une réunion publique de la Commission au mois d'août 2014 et la mise en œuvre est en cours.

H. Rabski fait le point sur l'état de la norme PCP-09 et de l'accréditation au poste d'OAEA. Il s'agit d'un sujet très important pour l'industrie et l'organisme de réglementation. H. Rabski reconnaît qu'il y a eu certains problèmes au sein de la CCSN dans les derniers mois, y compris des changements de personnel, qui ont occasionné des retards dans la mise en œuvre de la norme PCP-09. La CCSN fournira de plus amples renseignements au groupe de travail et à l'industrie dans son ensemble quand une stratégie révisée pour rassembler toute l'information sera déployée. Toutefois, la CCSN est en mesure de confirmer qu'à compter du 1^{er} avril 2015, la nouvelle application et l'examen en vertu de la norme PCP-09 seront disponibles. Les permissions actuelles qui ont été émises pour passer l'examen sont seulement valides jusqu'au 31 mars 2015.

Les représentants de l'industrie ont soulevé certaines questions concernant les retards pour l'obtention de l'accréditation de leurs nouveaux opérateurs d'appareil d'exposition (OAE) par la CCSN. La CCSN a mis en place un service normalisé pour accorder l'accréditation dans les 60 jours à compter de la réception. H. Rabski portera les préoccupations de l'industrie à l'attention de la Division de l'accréditation du personnel (DAP) de la CCSN.

La question du coût pour le renouvellement et le remplacement des cartes d'OAEA est soulevée; pour le moment, il n'y a pas de frais.

Une discussion suit à propos de la transition de l'ancien système vers la nouvelle norme PCP-09 et beaucoup de questions restent encore à l'étude, par exemple la façon dont une personne peut faire la démonstration de sa formation au cours des cinq dernières années. Il incombe aux OAEA de garder des preuves de leur formation et de leur parcours professionnel et de les avoir à portée de main.

La CCSN a fourni un avis annonçant le changement des cartes des OAEA : les nouvelles cartes comptent une date d'expiration et, à partir de maintenant, des mesures seront prises contre ceux qui n'ont pas obtenu leur nouvelle carte d'OAEA.

Il n'y a plus d'opérateurs qualifiés (OQ); à partir de maintenant, on n'utilisera que le terme « opérateur d'appareil d'exposition accrédité » (OAEA).

Mesure de suivi : H. Rabski doit vérifier le délai d'exécution prévu (retards actuels) pour l'accréditation, ainsi que pour l'approbation et la permission de passer l'examen. M. Rabski fera également un suivi sur la transition entre le nouveau et l'ancien processus pour délivrer l'accréditation d'OAEA.

5) Planification de la réunion annuelle du printemps 2015

- La réunion de la CCSN dans l'Ouest aura lieu le mardi 5 mai 2015 au Royal Executive Inn à Leduc, en Alberta.
- La réunion de la CCSN dans l'Est se tiendra le mercredi 20 mai 2015 à l'administration centrale de la CCSN : 280, rue Slater (14^e étage), Ottawa, Ontario.

Points proposés à l'ordre du jour :

- Ressources naturelles Canada (RNCan) et la CCSN : la DAP fera le point sur la mise en œuvre de la norme PCP-09; une présentation sera faite et une période de questions suivra.
- L'entreprise QSA Global présentera de nouvelles initiatives (Curt Auzenne, de l'Alberta, et Bob Kelly de l'Ontario).
- La CCSN abordera les exigences en matière de sécurité pour les sources scellées (le personnel de la Division de la sécurité nucléaire de la CCSN sera invité).
- Étude de cas – Est et Ouest.
- Des nouvelles de la conformité.
- Autres mises à jour de la CCSN.
- Présentation sur la communication et la culture de sûreté : P. MacNeil parlera de l'importance de la sensibilisation à la sûreté dans un environnement concurrentiel (pour démontrer les avantages de se conformer à la réglementation et d'avoir une bonne culture de sûreté; approche d'une petite entreprise, leçons tirées, \$\$).
- Remue-ménages : les attentes des clients en matière de sûreté.

P. MacNeil suggère d'envoyer des invitations à la réunion annuelle de la CCSN à tous les OAEA. K. Mayer prendra les dispositions nécessaires pour obtenir une liste de la DAP et intégrera les noms aux invitations.

On propose d'inviter une personne de la CCSN aux réunions d'entreprises de même qu'à la réunion de la CIRSA. Le personnel de la CCSN est disposé à participer aux réunions si le temps et les ressources le permettent.

6) Le point sur l'équipement de QSA

C. Auzenne fait le point sur les travaux actuels de QSA Global en ce qui concerne l'adaptateur de tube de guidage. L'entreprise teste un nouveau raccord de tube de guidage à débranchement rapide. Le tube résistera mieux à l'écrasement puisqu'il est fait d'un matériel plus épais (c'est le noyau qui gagne en épaisseur). Il y aura moins de risque qu'il ne se brise et on se débarrassera du filetage du conduit. Les unités peuvent être envoyées au Canada pour des essais sur le terrain.

C. Auzenne fait également une mise à jour sur l'unité de projection et de chargement du GPS; les essais se sont bien déroulés et n'ont connu que des problèmes mineurs. Le développement suit son cours (il y a encore un long chemin à parcourir). Le système s'ajustera au bas de la gaine (sur le modèle 880) et sera protégé dans le boîtier. Il se charge lorsqu'il est dans le camion. L'émetteur est relié au camion. Le processus de surveillance de la sécurité entraînera des frais; on a bien avancé en cette matière et on envisage la possibilité d'atteindre l'objectif d'ici la fin de cette année. On n'a pas encore déterminé comment le rayonnement affectera le système.

L'unité doit être continuellement chargée (même quand elle n'est pas en service actif); il s'agit d'un problème qui est en train d'être examiné.

7) Le point à propos du suivi sur les mesures réglementaires

Des membres du groupe de travail demandent s'il est possible d'avoir accès aux comptes rendus des révisions des SAP effectuées par la Commission. A. Régimbald et H. Rabski informent le groupe que les comptes rendus sont disponibles, étant donné qu'ils relèvent du domaine public.

Les SAP reposent sur des facteurs permettant de déterminer le montant de la pénalité; dans certains cas, ils ont été révisés par la Commission et le montant de la SAP a été réduit.

Il y a eu moins d'ordres délivrés par la CCSN en 2014 en comparaison avec les années antérieures. Cinq ordres ont été délivrés à des entreprises de gammagraphie, dont trois s'accompagnaient d'une SAP.

Trois recommandations d'annulation de l'accréditation d'OAEA ont été présentées au fonctionnaire désigné de la CCSN au sein de la DAP. Ces avis sont en cours d'examen par le FD.

La CCSN a reçu de nombreux appels de dénonciateurs; chacun de ces appels est pris très au sérieux et la CCSN fait le suivi de manière appropriée.

8) Nouvelles initiatives en 2015

Les représentants de l'industrie amorcent une bonne discussion sur les défis de travailler de manière sécuritaire sur les sites des clients. On pense qu'il serait intéressant d'entreprendre un remue-méninges et de recueillir de l'information auprès du groupe sur les secteurs exacts où se situent les problèmes. À partir de l'information recueillie, on pourrait former un sous-groupe de travail pour élaborer une stratégie de sensibilisation et trouver une façon d'améliorer les communications entre l'industrie, les clients et l'organisme de réglementation. On cherche également à améliorer les communications avec les OAEA.

Un sous-groupe de travail a été formé; il est composé de K. Mayer, L. Simoneau, P. MacNeil et T. Levey et il vise à concevoir une stratégie pour réfléchir aux attentes des clients (en faisant aussi appel aux participants à la réunion annuelle); on cherche à informer les clients sur l'importance d'assurer la sécurité des opérations de gammagraphie sur leur site; il faut aussi maintenir une bonne communication avec les acteurs de l'industrie pour qu'ils nous fournissent une information utile. Le sous-groupe fera son rapport au groupe de travail principal à l'automne avec une proposition de plan d'action complet et une mise à jour destinée au groupe de travail sur l'élaboration d'une stratégie de formation d'appoint annuelle visant les OAEA pour favoriser et accroître la participation aux réunions annuelles.

Le guide de présentation d'une demande de permis de la CCSN est en cours de révision et sera bientôt publié.

Mesure de suivi : K. Mayer organisera la réunion initiale du sous-groupe avec L. Simoneau, P. MacNeil et T. Levey.

9) Autres affaires

- La CCSN travaille à la mise en œuvre de versions PDF des rapports annuels sur la conformité

(RAC) pouvant être remplies à l'écran, qui seront disponibles en ligne sous peu.

- H. Rabski fournit des renseignements détaillés au groupe de travail relativement aux événements liés à la gammagraphie survenus en 2014. En tout, 25 événements ont été signalés, y compris :
 - 5 violations des cordons de sécurité
 - 5 non-événements
 - 2 événements liés au transport
 - 1 vol d'appareil d'exposition – l'appareil a été récupéré depuis
 - 7 appareils d'exposition endommagés
 - 4 appareils d'exposition défectueux
 - 1 cas potentiel de surexposition

T. Levey soulève un problème concernant le Système de suivi des sources scellées (SSSS) : pour se rendre à l'écran de gestion de l'inventaire, trop de clics sont nécessaires. La CCSN a entrepris une initiative afin d'ajouter un lien direct sur la page de la gammagraphie industrielle du site de la CCSN pour faciliter l'accès au SSSS.

Mesure de suivi : H. Rabski doit discuter avec les autres membres du personnel de la CCSN pour savoir si un lien Web vers le SSSS pourrait être placé sur la page de la gammagraphie industrielle.

La prochaine réunion aura lieu au cours de la semaine du 5 octobre 2015 (prévue le mercredi 7 octobre 2015 à Mississauga).

La réunion prend fin à 16 h.

| Groupe de travail sur la gammagraphie industrielle - LISTE DES MESURES DE SUIVI | | | |
|--|---|-----------------------|--------------------------------|
| N° du point | Description | Responsable(s) | État ou date d'échéance |
| 14 (GTGI) 2.1 | Aviser le personnel de formation au sujet des nouvelles exigences de la norme PCP-09 et fournir des dates de mise en œuvre. | T. Levey | Clos |
| 15 (GTGI) 1.1 | Apporter un enregistreur aux prochaines réunions. | K. Mayer | En cours |
| 15 (GTGI) 1.2 | Effectuer un suivi auprès de la Division du cadre de réglementation pour obtenir une mise à jour relative à l'état d'avancement du REGDOC-2.5.5 et faire le point avec le groupe de travail. | K. Mayer | Avril 2015 |
| 15 (GTGI) 1.3 | Modifier le mandat et inclure le procès-verbal pour examen. | K. Mayer | Mars 2015 |
| 15 (GTGI) 1.4 | Vérifier le délai d'exécution prévu (retards actuels) en ce qui a trait à l'accréditation, à l'approbation et aux permissions de passer l'examen. Effectuer le suivi de la transition entre l'ancien et le nouveau processus. | H. Rabski | |
| 15 (GTGI) 1.5 | Organiser la réunion initiale du sous-groupe consacrée à l'éducation des clients avec L. Simoneau, P. MacNeil et T. Levey. | K. Mayer | Avril 2015 |
| 15 (GTGI) 1.6 | Insérer un lien Web direct vers le SSSS sur la page de la gammagraphie industrielle. | H. Rabski | |

Groupe de travail sur la gammagraphie industrielle/CCSN

MANDAT proposé**Contexte**

À la réunion du 11 décembre 2008 de la Commission, on a adopté une proposition présentée par le personnel de la CCSN visant à former un groupe de travail de l'industrie dans le but de faire progresser la stratégie de réglementation pour la gammagraphie. Lors de la première réunion du groupe de travail, tenue en mai 2009, le groupe a formulé et adopté à l'unanimité l'énoncé de mission suivant.

« Le mandat du Groupe de travail sur la gammagraphie est de collaborer à la mise en place de solutions qui encouragent une solide culture de radioprotection dans la communauté de la gammagraphie industrielle tout en respectant et en comprenant les intérêts et les attentes des parties intéressées. »

Principes directeurs

1) Portée du Groupe de travail

Les objectifs suivants présentent les indications générales quant à l'exécution du mandat par le groupe :

1. Améliorer la culture de la radioprotection.
2. Améliorer la communication entre l'industrie et la CCSN à propos des questions clés et des faiblesses.
3. Faire preuve de leadership en servant d'exemple.
4. Amorcer des changements.
5. Maintenir une communication ouverte.
6. Faire preuve d'un esprit de coopération.
7. Résoudre les problèmes et présenter des résultats aux parties intéressées.
8. Contribuer au maintien d'un milieu de travail plus sécuritaire.
9. Apporter une contribution sensée à la rédaction d'un guide portant sur les demandes de permis pour la gammagraphie industrielle et sur les méthodes de réglementation générales. Il s'agit d'une forme de consultation préalable (il faut d'abord faire nos devoirs)

Composition

Le Groupe de travail sur la gammagraphie est composé de représentants de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et de représentants de l'industrie. Les représentants de la CCSN comprennent le directeur général de la Direction de la réglementation des substances nucléaires (DRSN), ainsi que des représentants de la Division de l'inspection des activités autorisées, de la Division des permis de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement et de la Division des autorisations de transport et du soutien stratégique.

Le nombre de représentants de l'industrie de la gammagraphie est limité à sept personnes. L'objectif est d'avoir des membres provenant autant de l'Est que de l'Ouest du Canada au sein du groupe de travail, ainsi qu'un représentant du secteur manufacturier et un représentant des opérateurs d'appareil d'exposition accrédités (OAEA). Seules les personnes qui sont employées par une entreprise réglementée par la CCSN sont autorisées à siéger aux réunions du groupe de travail. La substitution de membres n'est pas permise, sauf pour le représentant des OAEA.

Les représentants de l'industrie sont nommés pour un mandat de trois ans avec possibilité de renouvellement. Les candidatures pour faire partie du Groupe de travail sur la gammagraphie peuvent être soumises en tout temps; les nominations sont faites au besoin par le Comité.

Si un membre manque deux réunions consécutives, le vice-président déterminera si ce membre a encore le souci du Groupe de travail. Il pourra alors recommander la révocation du statut de membre. Les décisions concernant les statuts de membre et leur révocation doivent être appuyées par le directeur général de la DRSN.

Président et coprésident

Le président est choisi parmi les représentants de la CCSN. Son rôle sera de préparer l'ordre du jour des réunions du Groupe de travail et de présider celles-ci. Il est également chargé de toutes les questions relatives à l'organisation et à la communication.

Les représentants de l'industrie choisissent le coprésident, qui fait fonction de personne-ressource pour les questions d'organisation et de communication. Le président peut déléguer ses tâches au coprésident en tout temps.

Le président et le coprésident sont chargés d'inviter des gens à participer aux réunions du Groupe de travail ou à y assister en tant qu'observateurs.

Secrétaire

Un représentant de la CCSN joue le rôle de secrétaire du groupe de travail. Celui-ci est tenu de rédiger et de distribuer les procès-verbaux de toutes les réunions, ainsi que de transmettre tous les documents relatifs aux réunions et toute autre communication devant être produite à l'appui du Groupe de travail.

Procédures

Le quorum du Groupe de travail pour la prise de décision doit être composé de trois représentants de la CCSN, de trois représentants de l'industrie et d'une autre personne. Une réunion peut avoir lieu même s'il n'y a pas quorum.

Réunions

Le Groupe de travail tient au moins deux réunions par année. S'il y a consensus au sein du Groupe, des réunions supplémentaires peuvent avoir lieu. Il est préférable que les réunions aient lieu en personne, mais la vidéoconférence et la téléconférence peuvent être envisagées.

Vu que le Comité doit avoir quorum pour prendre des décisions, il est essentiel d'assister aux réunions. Sauf en cas de circonstances imprévues, les membres du Comité ne pouvant se présenter doivent en aviser le président ou le coprésident au moins trois jours ouvrables avant la réunion. Les membres peuvent participer par vidéoconférence ou téléconférence.

Il incombe au président de trouver une date et un lieu pour la tenue des réunions. Tous les membres du Groupe de travail doivent assumer les dépenses personnelles qu'entraîne leur présence aux réunions.

La CCSN se charge des frais d'accueil et de location de la salle pour la réunion. Les frais de repas sont à la charge des membres du Groupe de travail. La réunion peut se dérouler sous l'égide d'un représentant de l'industrie si le président le juge utile.

Logistique

L'ordre du jour doit être envoyé aux membres du Comité deux semaines avant chaque réunion. Par respect pour chacun des membres, les documents sont transmis au moins cinq jours avant la réunion. Le secrétaire du Groupe de travail transmet une ébauche de procès-verbal dans les deux semaines suivant chaque réunion. Les membres ont 15 jours ouvrables pour fournir leurs commentaires au secrétaire, pour qu'on puisse finaliser le procès-verbal et l'envoyer par courriel en vue de son approbation dans les 10 jours. Le procès-verbal est traduit et publié par la CCSN, et affiché sur le site de l'Association canadienne de sûreté de la radiographie industrielle (CIRSA).

Pour obtenir le droit de parole lors d'une réunion, le participant doit lever la main et obtenir l'accord du président avant de s'adresser au Groupe de travail. Tous les membres s'entendent pour respecter le droit des autres membres de s'adresser au Groupe et obéir à ce principe.

Décisions du Groupe de travail

Toutes les décisions prises par le Groupe nécessitent un consensus. Pour atteindre un consensus, le Comité utilise un système de décision basé sur les doigts de la main. Le consensus est atteint si chacun des membres peut lever au moins trois doigts pour chaque décision à prendre.

Révision du mandat

Au moins une fois par année, le Comité doit réviser ce mandat et effectuer les changements nécessaires s'il y a lieu. Le même système de décision que pour le consensus, soit le système basé sur les doigts de la main, s'applique pour les changements suggérés lors de cette révision.

Attentes du groupe de travail

- Accepter d'avoir des discussions pouvant mener à une situation gagnante pour l'industrie et la CCSN
- Rendre la CCSN plus accessible en réduisant la paperasserie sans mettre en péril la sûreté.
- Élaborer et atteindre les objectifs et les attentes.
- Déterminer les objectifs communs avant la fin de la réunion.
- Déterminer les sujets prioritaires pour les gens concernés.
- Déterminer une voie à suivre directe et claire ainsi que des objectifs et des résultats clairs, et indiquer les mesures de suivi terminées à chaque réunion.
- Accepter d'inviter d'autres membres aux réunions pour leur expliquer pourquoi les choses sont comme elles le sont.
- Déterminer les questions à aborder, les ajouter à l'ordre du jour et déterminer à quel moment un rapport doit être fait à leur sujet.
- Dresser un bon plan, améliorer la communication, avoir de meilleurs outils pour l'industrie : sensibilisation aux accidents, problèmes liés aux équipements et statistiques de dose.
- Un résultat positif pouvant mener à des collaborations ultérieures.
- L'équipe de la CCSN et l'industrie doivent clarifier ce qui peut être fait et ce qui ne peut pas l'être, en ce qui a trait aux changements de réglementation et de politiques.
- Nouer un dialogue.
- Établir des règles de base réalistes pouvant être respectées.
- Travailler ensemble, avoir du plaisir et établir la confiance.
- Partager des idées, faire des compromis.
- Communiquer d'une façon ouverte et honnête.
- Établir des attentes réalistes quant à la planification des réunions, et tenir compte des disponibilités du groupe.
- Déterminer les obstacles afin de savoir à l'avance ce qui est permis ou non, afin de ne pas perdre de temps.

- Mettre sur pied un processus de réunion comprenant le procès-verbal, l'enregistrement et le déroulement, ainsi que la portée.
- S'assurer que les membres reçoivent l'ordre du jour deux semaines avant chaque réunion, de même que les procès-verbaux des réunions.

Rapport préliminaire Rapport final

| | | | | |
|---|---|--|---|--|
| DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT | | DATE DE L'ÉVÉNEMENT | (AAAA/MM/JJ) | |
| DATE DU RAPPORT | (AAAA/MM/JJ) | HEURE DE L'ÉVÉNEMENT | (24 heures) | |
| TITULAIRE DE PERMIS DE LA CCSN NOM | | N° DE PERMIS DE LA CCSN | | |
| LIEU DE L'ÉVÉNEMENT | (Ville, province) | EMPLACEMENT PRÉCIS | (Site, usine, fossé, chaudière, etc.) | |
| COORDONNÉES | (Nom, n° de téléphone, courriel et adresse) | | | |
| CLASSIFICATION PRINCIPALE | <input type="checkbox"/> RÉEL <input type="checkbox"/> ÉVITÉ DE JUSTESSE | SOUS-CLASSIFICATION | <input type="checkbox"/> Dommage causé à l'équipement <input type="checkbox"/> Défaillance de l'équipement <input type="checkbox"/> Exposition du personnel <input type="checkbox"/> Violation du cordon de sécurité <input type="checkbox"/> Incident lié au transport <input type="checkbox"/> Volé <input type="checkbox"/> Perdu <input type="checkbox"/> Incendie <input type="checkbox"/> Source ayant pris feu <input type="checkbox"/> DLD hors échelle <input type="checkbox"/> Atteinte à la sécurité <input type="checkbox"/> Fuite de la source <input type="checkbox"/> Exposition non personnelle sur DTL <input type="checkbox"/> Perte du dosimètre <input type="checkbox"/> Incendie ou explosion <input type="checkbox"/> Contamination <input type="checkbox"/> Autres : | |
| IMPORTANCE | PROBABILITÉ | FRÉQUENCE | SOMME IPF | CLASSEMENT |
| <input type="checkbox"/> 4 CATASTROPHIQUE <input type="checkbox"/> 3 CRITIQUE <input type="checkbox"/> 2 MARGINAL <input type="checkbox"/> 1 NÉGLIGEABLE | <input type="checkbox"/> 4 PROBABLE <input type="checkbox"/> 3 RAISONNABLEMENT PROBABLE <input type="checkbox"/> 2 PEU PROBABLE <input type="checkbox"/> 1 TRÈS PEU PROBABLE | <input type="checkbox"/> 4 QUOTIDIEN <input type="checkbox"/> 3 HEBDOMADAIRE <input type="checkbox"/> 2 MENSUEL <input type="checkbox"/> 1 ANNUEL | | <input type="checkbox"/> MAJEUR <input type="checkbox"/> GRAVE <input type="checkbox"/> FAIBLE |
| PERSONNES TOUCHÉES | | | | |

| Nom | Qualifications | DAD N° de série | Étal. dû | DLD N° de série | Étal. dû | DTL N° de série | Dose estimée |
|--|----------------|--------------------|-----------|-----------------|---------------------|-----------------|--------------|
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| Nom du témoin | | Titre / profession | | | Numéro de téléphone | | |
| | | | | | | | |
| Responsable de la radioprotection avisé : | | Date : | | | Heure : | | |
| | | | | | | | |
| IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT | | | | | | | |
| ID de l'appareil d'exposition | Fabricant | | N° modèle | | N° série | | |
| ID de la source | Fabricant | | N° modèle | | N° série | | |
| Activité | Curie | | Gbq | | Isotope | | |
| Radiamètres | Fabricant | | N° modèle | | N° série | Étal. dû | |
| | Fabricant | | N° modèle | | N° série | Étal. dû | |
| Câbles de commande | Fabricant | | N° modèle | | N° série | | |
| Câbles de commande | Fabricant | | N° modèle | | N° série | | |
| Tubes de guidage | Fabricant | | N° modèle | | N° série | | |
| DESCRIPTION DU PROBLÈME OU DE L'ÉVÉNEMENT (JOINDRE DES PAGES SUPPLÉMENTAIRES AU BESOIN) | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| DÉROULEMENT DES ÉVÉNEMENTS PENDANT L'INCIDENT | | | | | | | |

LEÇONS TIRÉES DE CET ÉVÉNEMENT :

| | NOM EN LETTRES MOULÉES | SIGNATURE | DATE |
|-------------------------------------|-------------------------------|------------------|-------------|
| ENQUÊTE MENÉE PAR : | | | |
| EXAMEN DE LA DIRECTION : | | | |

TABLEAU 1 - ANALYSE DE LA CAUSE FONDAMENTALE Référence CSA Z796-98**CAUSES IMMÉDIATES****ACTIONS NON CONFORMES**

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Fonctionnement sans autorisation | <input type="checkbox"/> Omission d'avertir ou de sécuriser |
| <input type="checkbox"/> Accès non autorisé ou altération | <input type="checkbox"/> Technique de levage ou de transport non sécuritaire |
| <input type="checkbox"/> Position non sécuritaire | <input type="checkbox"/> Inattention aux dangers |
| <input type="checkbox"/> Tentative pour gagner du temps | <input type="checkbox"/> Écart par rapport à la procédure |
| <input type="checkbox"/> Travail non sécuritaire avec un équipement dangereux ou en mouvement | |
| <input type="checkbox"/> Autre (préciser) _____ | |

CONDITIONS NON CONFORMES

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Protection inadéquate | <input type="checkbox"/> Éclairage inadéquat |
| <input type="checkbox"/> Ventilation inadéquate | <input type="checkbox"/> Entretien inadéquat |
| <input type="checkbox"/> Zone à accès restreint ou encombrée | <input type="checkbox"/> Système d'avertissement inadéquat |
| <input type="checkbox"/> Outils, matériel ou équipement défectueux | <input type="checkbox"/> Températures extrêmes |
| <input type="checkbox"/> Exposition au rayonnement | |
| <input type="checkbox"/> Autre (préciser) _____ | |

FACTEURS CONTRIBUTIFS

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Tentative pour éviter un effort supplémentaire | <input type="checkbox"/> Exposition à des températures extrêmes |
| <input type="checkbox"/> Supervision de l'organisation ou du suivi des travaux insuffisante | |
| <input type="checkbox"/> Capacités inadéquates – physique/mentale | |
| <input type="checkbox"/> Autre (préciser) _____ | |

CAUSES FONDAMENTALES

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Conception et construction inadéquates | <input type="checkbox"/> Usure normale |
| <input type="checkbox"/> Entretien inadéquat | <input type="checkbox"/> Critères d'achat peu élevés |
| <input type="checkbox"/> Méthodes de travail inadéquates | <input type="checkbox"/> Omis lors de l'inspection |
| <input type="checkbox"/> Manque de connaissances ou de compétences | <input type="checkbox"/> Problèmes physiques |
| <input type="checkbox"/> Manque de motivation | <input type="checkbox"/> Planification insuffisante ou méthodes de travail inadéquates |
| <input type="checkbox"/> Stress – physique ou mental | <input type="checkbox"/> Abus ou mauvaise utilisation |
| <input type="checkbox"/> Outils, matériel ou équipement inadéquats | |
| <input type="checkbox"/> Autre (préciser) _____ | |

MANQUE DE CONTRÔLE

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Leadership ou administration | <input type="checkbox"/> Équipement de protection individuelle |
| <input type="checkbox"/> Formation des employés ou de la direction | <input type="checkbox"/> Contrôle des achats |
| <input type="checkbox"/> Inspections et évaluations des programmes planifiées | <input type="checkbox"/> Communications personnelles |
| <input type="checkbox"/> Travail / analyse des tâches / procédures | <input type="checkbox"/> Réunions / promotions / contrôle de la santé |
| <input type="checkbox"/> Enquêtes sur les accidents / incidents | <input type="checkbox"/> Embauche et placement |
| <input type="checkbox"/> Préparation aux situations d'urgence | <input type="checkbox"/> Registres et rapports |
| <input type="checkbox"/> Règles | <input type="checkbox"/> Sûreté hors du milieu de travail |

Autre (préciser) _____

Voir le tableau 2 ci-dessous pour la matrice de gravité des événements

TABLEAU 2

| CLASSEMENT | |
|---|--|
| Les incidents sont classés selon la matrice de gravité des événements | |
| <p>IPF - La cote importance, probabilité et fréquence (IPF) est basée sur le coût des dommages et la <u>somme</u> de la gravité, de la probabilité et de la fréquence de l'incident. Les valeurs numériques sont obtenues en ajoutant les valeurs attribuées à partir du tableau ci-dessous.</p> | |
| Classe 1 - Incidents majeurs (déclaration immédiate) | |
| Équipement - | > 25 000 \$ de dommages |
| Blessure | Perte de temps et décès |
| Portée | IPF 10 à 12 |
| Environnement | - Impact majeur confirmé, susceptible de dépasser 25 000 \$ en coûts de nettoyage et de réclamation. |
| Classe 2 - Incidents graves (déclaration immédiate) | |
| Équipement - | 2 001 \$ à 24 999 \$ de dommages |
| Blessure | Assistance médicale et restriction du travail |
| Portée | IPF 7 à 9 |
| Environnement | - Entraîne ou peut entraîner une incidence négative, comprend tous les incidents devant être signalés conformément aux règlements provinciaux et fédéraux. |
| Classe 3 - Incidents mineurs (déclaration le jour même) | |
| Équipement - | < 2 000 \$ de dommages |
| Blessure | Premiers soins |
| Portée | IPF 3 à 6 |
| Environnement | - Aucune incidence négative considérable |

IMPORTANTANCE - (risque de perte)

| | | |
|----|----------------|---|
| 4. | Catastrophique | Peut entraîner la mort, une maladie professionnelle généralisée ou la perte d'installations |
| 3. | Critique | Blessure grave, maladie grave et équipement endommagé |
| 2. | Marginale | Aucune blessure grave, maladie ou dommages |
| 1. | Négligeable | Blessures mineures nécessitant des premiers soins ou des soins moindres |

PROBABILITÉ - (risque de récurrence)

| | | |
|----|-----------------------|---|
| 4. | Probable | Susceptible de se produire dans l'immédiat ou bientôt |
| 3. | Raisonnement probable | Susceptible de se produire éventuellement |
| 2. | Peu probable | Pourrait se produire à un moment donné |
| 1. | Très peu probable | Peu probable de se produire |

FRÉQUENCE - (taux potentiel de récurrence)

| | | | |
|----|--------------|----|---------|
| 4. | Quotidien | 2. | Mensuel |
| 3. | Hebdomadaire | 1. | Annuel |